

A RENVOYER COMPLÉTÉ ET AVANT LE 30 SEPTEMBRE 2018 PAR EMAIL À BW@natagora.be

Liste électorale : CDH

Adresse email : du.monceau.cedric@gmail.com

Nos questions

Questions générales

1. Quelles sont vos priorités en matière de conservation de la nature pour la prochaine législature ?
 - Ottignies-LLN bénéficie d'une large zone Natura 2000 constituée principalement de biotopes forestiers : Bois de Lauzelle, Bois des Rêves... avec quelques zones humides comme les Marais de Pinchart. Nous pensons évidemment qu'il faut veiller à la pérennisation de la protection de ces zones, mais également concentrer nos efforts sur d'autres zones humides fussent-elles de taille réduite, et surtout sur les plateaux agricoles où nous assistons comme partout ailleurs à une raréfaction des oiseaux des milieux ouverts ; nous voulons absolument travailler sur ces deux terrains en élaborant des stratégies incluant la participation de tous les utilisateurs : agriculteurs, promeneurs, habitants, ...
 - La lutte contre l'utilisation de produits phytosanitaires a débuté tôt à Ottignies-LLN : 1994. Elle doit se poursuivre. Si la ville travaille déjà elle-même en zéro phyto, elle doit maintenant poursuivre un travail de sensibilisation vis-à-vis des habitants. Nous pensons chez Avenir que le changement viendra non pas par la sanction, mais par la promotion, la sensibilisation, les incitants et l'essaimage. Aussi, nous voulons lancer un festival nature qui célébrerait la « nature » vis des expos photos, des séances de cinéma, des conférences, mais également par des ateliers didactiques (avec Adalia, Natagora par exemple) proposant des alternatives au phyto. Ottignies-LLN ville moderne et tournée vers le progrès, doit être identifiée comme pionnière dans les mesures de protection environnementales.
 - Des initiatives très intéressantes (Bois du Buston, Bois de l'Escavée, voire cressonnière de Pinchart) ont montré que la préservation voire la réhabilitation de zones naturelles intéressaient les habitants. Chez Avenir, il nous semble que la ville pourrait être encore plus proactive en la matière et créer un réseau participatif d'habitants de tous âges, mobilisable pour réaliser de telles actions.
 - Soulignons qu'Ottignies-LLN soutient déjà des initiatives telles que potagers collectifs, recensement de nids d'hirondelles, aménagement d'un refuge à chauve-souris, aide aux batraciens, ... Pourtant sa densification affecte les derniers espaces verts. Il est donc capital -et pour Avenir, c'est une priorité – de préserver ces derniers espaces verts (comme le long de la Dyle, près du sentier Maurice Carême). Cela doit devenir des sanctuaires.

- Nous pourrions encore énumérer nombre d'idées. Mais le plus important c'est qu'à l'instar de Michel Serres, qui vient de rééditer son magnifique ouvrage : « le contrat naturel », Avenir souhaite que la Nature soit quelque part représentée lors des décisions de la ville. Pour chaque opération, la ville consulte les finances, c'est normal, quelques fois l'urbanisme, toujours les réglementations en vigueur, mais il nous semble qu'avoir - d'office – une réflexion sur l'impact environnemental – où la Nature serait « représentée » permettrait d'éviter les atteintes à notre capital environnemental.
2. Envisagez-vous de favoriser la protection et la restauration du maillage écologique comme par exemple la plantation de haies vives au sein des zones rurales de l'entité ?
 - Pour Avenir, c'est une évidence. Notre souci pour la faune et la flore des zones ouvertes implique forcément la remise en état de certaines haies encore existantes, mais aussi la plantation de nouvelles. Près d'un kilomètre de fascine de paille sèche ont été placée à Ottignies pour endiguer les coulées de boue, il s'agit maintenant d'en faire des sources de biodiversité en plantant par-dessus des haies qui prendront la relève des fascines quand celles-ci viendront à se désagréger, et prolongeront l'effet de tenue des terres. Il n'y a pas si longtemps.
 - La restauration du maillage écologique à Ottignies-LLN est primordial si l'on considère l'état actuel de la ville avec la question de la densification du centre qui a supprimé des espaces verts importants mais constructibles au plan de secteur. Toutefois, les grands chantiers qui se présentent à Mousty, au centre et à Limelette sont des occasions pour Avenir d'impliquer une réflexion écologique, non seulement en termes de mobilité et d'énergie, mais également par rapport à ce maillage qui doit se réaliser via des espaces naturels, des zones humides à créer et à protéger au sein de ces nouveaux quartiers.
 3. Prônez-vous la mise en œuvre d'une gestion différenciée des bords de voiries et des espaces communaux ? Si tel est déjà le cas, comptez-vous élargir son application ainsi que ses meilleures pratiques (dates plus tardives, exportation de la fauche...)?
 - Ottignies-LLN applique effectivement déjà le fauchage tardif. Nous sommes évidemment ouverts à faucher encore plus tardivement, mais cela doit s'accompagner d'une information auprès du public qui n'apprécie guère, par méconnaissance et habitude, les « mauvaises » herbes. L'information doit être amplifiée tant l'idée d'une zone bien tondu reste un marqueur de propreté...
 - Ottignies-LLN possède de nombreuses zones où le fauchage est tardif, il reste également sur son territoire des zones non gérée par la ville qui mériteraient pareil traitement. Avenir s'engage à entamer avec les services régionaux des négociations pour que les espaces verts soient fauchés le plus tardivement possible et quand la surface le permet, l'exportation du produit de fauche pourrait être valorisé en compost ou servir de foin pour les petits éleveurs.

Aménagement du territoire

1. Dans le cadre du nouveau Code de Développement territorial, les communes ont la possibilité d'établir un schéma de développement communal pour l'ensemble de son territoire et un ou des schémas d'orientation local pour des parties de son territoire. Êtes-vous prêts à élaborer de tels outils sur votre commune qui intégrera une " carte du réseau écologique " (sites de haute valeur biologique et liaisons écologiques entre ces sites) ?
 - Chez Avenir, cette carte du réseau écologique doit servir de finalité au travail de l'échevinat de l'environnement en collaboration avec les divers autres échevinats et services concernés. L'environnement ne peut plus être considéré comme un facteur secondaire, mais au centre de la réflexion. Ces outils doivent servir de guide dans le développement futur de la commune. Si l'environnement a été un peu le parent pauvre du dernier PST (Programme

Stratégie Transversal). C'était le premier du nom. Cette fois, pour Avenir, le PST doit inclure cette feuille de route. Une nouvelle fois, Ottignies-LLN recèle de formidables sites (on peut encore citer l'ancienne sablière du Bois du Corbeau, le Ry Angon...) qu'il faut absolument préserver, gérer, mais dont il faut effectivement penser l'intégration dans un territoire plus vaste. Donc, oui, pour Avenir, ces outils sont de précieux atouts pour mener une politique environnementale qui dépasse l'actuelle essentiellement centrée sur la gestion des déchets, les économies d'énergie et les questions de mobilités.

2. Êtes-vous prêts, ensuite, à faire de cette carte du réseau écologique une référence dans l'analyse des futurs projets de développement territorial sur le territoire communal ?
 - Comme dit plus haut, cette carte du réseau écologique doit faire l'objet d'un point central et budgété du futur PST. Ce sera donc la feuille de route de la prochaine législature. Chez Avenir, on est conscient et persuadé que l'environnement est moteur et priorité dans le développement urbanistique de la ville. Rappelons ici que la tête de liste, Cédric du Monceau a été directeur du WWF France, c'est dire si les convictions environnementalistes de la politique prônée par Avenir sont ancrées. Par ailleurs, plusieurs colistiers sont membres de Natagora de longue date. Enfin Cédric du Monceau a fait rajouter dans le SSC plusieurs mesures dont une mesure supplémentaire de protection pour le cœur du Bois de Lauzelle en réserve naturelle conforme à une suggestion du CWEDD et que les autres se trouvent dans les schémas de la trame verte et bleue. C'est ainsi que dans le Schéma du centre il souhaite créer un couloir reliant la prairie Orban aux bois des Rêves ; ce sera un peu plus difficile, mais si on ne se fixe pas d'objectif on est sûr de ne jamais y arriver.

La préservation de la biodiversité

1. En ce sens, seriez-vous prêts à adapter le guide communal d'urbanisme pour favoriser le maintien de haies vives indigènes (période de taille, etc.) ?
 - Les haies indigènes sont effectivement les viviers, presque symboliques, de la biodiversité. Avenir préconise donc la promotion de ces haies souvent méconnues du grand public. Pourtant, aubépine, sureau, hêtre, charme, houx, cornouiller... sont des essences qui apportent beaucoup de plaisirs aux yeux, et sont de vrais vecteurs de vie. Nous devons donc indiquer que les thuyas et autres lauriers voire buddléias sont des essences à éviter. C'est ce que nous voulons développer avec cette idée de festival : informer la population de manière ludique et festive des bonnes manières d'entretenir son jardin et ses haies pour une nature riche et variée. On peut également inciter à garder une partie de jardin sauvage plutôt que des pelouses désertiques. Mais cela va tellement à l'encontre de ce que le public connaît qu'il faut déployer divers axes d'informations pour enfin permettre de voir dans les herbes « folles » (plutôt que mauvaises) des bassins de vie qu'il est bon de préserver et d'observer.
2. Pourriez-vous identifier les zones humides qui jouent le rôle de bassin d'orage naturel et zones refuges pour la biodiversité afin de les intégrer à la carte du réseau écologique du schéma de développement communal ou du schéma d'orientation local ?

Certains bassins d'orage sont effectivement des lieux importants en termes de biodiversité. Le plus connu étant évidemment le Lac de Louvain-la-Neuve qu'il ne faut sans doute plus présenter mais qui est, malgré son implantation à proximité d'une ville, d'un intérêt majeur puisqu'on y a vu certains oiseaux rares comme le fuligule nyroca et aux alentours, la remiz penduline, la bergeronnette de Yarell ou le jaseur boréal (cher à Julos Beaucarne !). Mais chaque bassin peut devenir une petite oasis qui participe justement au maillage écologique. On sait combien les zones humides sont rares dans nos régions, autant que les bassins d'orages, gérés par la ville – il y en a une dizaine - soient des endroits où seront plantés des arbustes ripisylves qui participeront au développement d'une biodiversité typique. Nous devons associer d'autres instances à la réflexion comme le contrat de rivière.

Au-delà de ces bassins, la ville d'Ottignies-LLN, qui est très souvent récompensée comme ville fleurie, doit poursuivre le travail qui consiste à modifier les types de plantes utilisées pour les fleurs en utilisant davantage encore des plantes indigènes.

3. Soutiendrez-vous la création ou l'agrandissement de réserves naturelles sur le territoire communal ?
 - Avenir souhaite davantage de contacts avec des associations comme Natagora, ou bénéficier de rapports issus des observations des naturalistes qui encodent sur observations.be pour tenter, avec le PCDN de circonscrire de nouveaux espaces qui pourraient être protégés et devenir des réserves. Ces partenariats sont essentiels pour informer la Ville de ces lieux qui échappent souvent aux regards.
 - Avenir souhaite également une politique plus agressive envers les espèces invasives. Les berges de la Dyle sont peuplées de renouées du Japon et autres balsamines de l'Himalaya. Alors que les ripisylves sont tellement riches, elles ne trouvent plus où s'implanter. Nous devons permettre à ces plantes indigènes de retrouver leur biotope. Une réflexion doit également être menée quant à l'accueil du castor dont on connaît la présence dans la portion de Dyle qui va de Bousval à Pécrot et plus loin encore.

Chasse

1. En qualité de gestionnaire de la commune/ville, seriez-vous prêt à intégrer dans les cahiers de charge d'octroi des territoires de chasse " l'interdiction du nourrissage du gibier " sur le territoire concerné ? ([consulter la position de Natagora sur le sujet](#))
 - Pour Avenir, le nourrissage c'est non, définitivement non ! Nous nous plaçons ainsi dans la continuité du travail du Ministre Di Antonio, hélas abandonné par la suite.
2. De même, dans ces cahiers, seriez-vous prêts à conditionner l'autorisation " des lâchers massifs de petits gibiers tels que faisans, canards et autres espèces chassables " que dans le cadre de l'élaboration de projets de repeuplements d'espèces indigènes (au sens de la loi sur la conservation de la nature) combinés à des efforts d'amélioration de leur biotope ? Idéalement, ces projets devraient être menés à l'échelle du territoire couvert par un ou plusieurs conseils cynégétiques.
 - Pour Avenir, le lâcher de petit gibier reste une aberration écologique. Il faut donc les restreindre au maximum (si possible totalement). Effectivement, repeuplement il peut y avoir (on n'entend plus beaucoup la caille des blés au crépuscule lors des belles nuits d'été sur les plateaux agricoles d'Ottignies), mais cela doit se faire parcimonieusement et en étant certain de l'origine de ces animaux. La récente peste porcine nous appelle à beaucoup de prudence en la matière...
 -

Urbanisme

Etes-vous disposés à intégrer des aménagements en faveur de la biodiversité (aménagements pour chauves-souris, nichoirs pour hirondelles, martinets, ...) dans tout projet de rénovation de bâtiments communaux et comptez-vous inciter les citoyens de la commune à en faire autant ?

- Avenir souhaite intégrer dans les cahiers de charge des futurs ensembles immobiliers des indicateurs de respect et de promotion de la biodiversité. A l'instar de ce qui a existé pour la culture, pour des parkings ou pour des logements à bas coût, Avenir souhaite des charges environnementales qui, souvent ne sont pas coûteuses, mais ne sont pas présentes lors de

l'élaboration des plans. Prévoir des interstices pour les oiseaux cavernicoles, des mares un peu boueuses pour inciter la nidification des hirondelles, des aménagements pour que les nidifications ne deviennent pas sources d'inconvénients pour les habitants. Les moyens de dissuasions (pigeons...) devront également être respectueux des oiseaux et ne pas risquer des blessures. Seront donc évités les piques etc.

- Avenir pourrait également mettre en place un guichet communal où pourront être donnés des conseils en matière d'environnement, de sauvegarde des espèces animales (insectes – abeilles solitaires, papillons... - oiseaux, batraciens...) et végétales (champignons, fleurs sauvages etc.) Ainsi Ottignies-LLN pourrait devenir non seulement une ville fleurie, mais également une ville où la nature a une place en parfaite harmonie avec l'activité humaine au sens large.

Conclusion :

La vision humaniste de Avenir contient un important volet environnementaliste qui ne se résume pas aux questions climatiques – et donc énergétiques- et à la gestion des déchets (questions très importantes également). La politique d'Avenir incorpore également une réflexion philosophique chère à Hans Jonas, à savoir le principe de responsabilité. A partir de ce concept se déploie toute la réflexion d'Avenir : nous avons une responsabilité vis-à-vis du vivant et plus largement encore de la biosphère. Cette responsabilité s'articule sur de nouvelles manières d'être en relation avec les composantes appelées à être représentées selon Michel Serres. Cette nouvelle éthique relationnelle nous invite à habiter la ville autrement, que nous avons quelques peu développé au travers des réponses à vos questions. Pour résumé, nous terminerons par un court extrait de l'essai de Felwine Sarr « Habiter le monde » (Editions Mémoire d'Encrier) : *« Il s'agit d'oeuvrer à accéder à une maturité psychologique nous permettant d'habiter le monde dans une perspective non dévastatrice et féconde. Pour cela, il est nécessaire de renouveler les imaginaires de la relation que nous établissons avec les êtres et les choses qui nous environnent. Cohabiter avec le vivant en respectant ses cycles et ses rythmes. Considérer la nature non pas comme une ressource que nous exploitons, mais comme un lieu qui nous abrite et nous offre la vie, comme une bibliothèque vivante et inépuisable de laquelle nous apprenons. »*